



Ville de Boersch
Département du Bas-Rhin

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU GYMNASSE

Entre :

La Ville de Boersch
1 place de l'Hotel de Ville
67530 BOERSCH

TEL 03.88.95.82.43

Mail : mairie@boersch.net

représentée par Monsieur Philippe MEYER, Maire, Vice-président du Conseil départemental

Et :

Nom de l'association utilisatrice :

Adresse :

Mail :

Représenté(e) par :

Fonction :

Téléphone :

Il est convenu ce qui suit :

1 – Description du local

Capacité maximum du local : 878 personnes pour l'ensemble de l'espace sportif

Gymnase – vestiaires N° - Toilettes

Du au

De à

2 – Condition de mise à disposition du local

Les clés seront remises à l'Utilisateur par le Responsable à partir de :
heures, le

Le local sera disponible à partir de : heures, le

Et remise en état pour : heures, le

Cette convention est valable du au dans le cadre décrit par le règlement intérieur, qui est à respecter rigoureusement.

Liste des clefs remises :

Tout dysfonctionnement, incident, anomalie, présence ou comportement anormal devra être signalé au Responsable de l'espace sportif ou à la Mairie (pendant les heures de bureau)

Une attestation d'assurance de responsabilité civile comprenant les membres de l'association et le matériel sera transmise à la Mairie au départ et au renouvellement de chaque mise à disposition.

3 – Tarif

Le local est mis à disposition contre un forfait de €par heure.

Coût horaire : € X Nombre d'heures : = **TOTAL : €**

Convention établie en deux exemplaires,

Fait à, le

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

Pour la Ville de Boersch

Philippe MEYER

Maire,

Vice-président du Conseil départemental

Pour l'association (*nom de l'association*)

(qui reconnaît avoir pris connaissance du Règlement intérieur et des conditions générales indiquées au verso)

Titre, Nom, Prénom